

RÉSUMÉ DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU FEAD

2017 : le développement d'une politique cohérente relative à l'aide alimentaire se poursuit

En 2017, le système de distribution alimentaire organisé dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) a été poursuivi.

En 2017, ont également débuté les premières discussions sur la période post-2020 (date à laquelle expirera le programme FEAD actuel). En collaboration avec ses partenaires, le SPP IS a examiné les diverses pistes et les changements souhaités pour la prochaine période de programmation.

L'année 2017 s'est également caractérisée par :

- Une modification de la procédure d'achat des plats préparés et l'ajout d'un critère d'attribution supplémentaire en rapport avec la qualité du produit. Ce changement signifie que la qualité du produit - basée sur des échantillons fournis par les fabricants - doit être déterminée par des analyses en laboratoire mais aussi par l'évaluation par un panel de dégustation (tests gustatifs).

En effet, il a été démontré au cours des années précédentes que les plats préparés étaient ceux qui avaient le moins de succès auprès des bénéficiaires finaux. D'un autre côté, conserver certains plats préparés dans la liste est important, car certains bénéficiaires finaux ne disposent pas des moyens de cuisiner eux-mêmes ou en sont incapables.

- Outre la modification de la procédure d'achat des plats préparés, des efforts supplémentaires ont été déployés en 2017 pour l'utilisation de labels du commerce équitable et l'achat de produits biologiques.

Dans le cadre de la campagne 2017, 2 produits issus du commerce équitable et 1 produit bio ont été achetés.

- En outre, le programme opérationnel belge pour la période 2014-2020 a été officiellement modifié en 2017.

Dès les débuts du FEAD en Belgique, les coûts de transport élevés ont été le talon d'Achille de sa mise en œuvre. Rappel : les frais de transport sont inclus dans l'appel d'offres pour l'achat de denrées alimentaires (ils sont inclus dans le prix proposé par les producteurs). Ces coûts étaient élevés, car les CPAS recevaient leur livraison directement « à domicile » et non par l'intermédiaire des banques alimentaires ou d'un autre entrepôt.

Depuis 2015, l'autorité de gestion (AG) a cherché des solutions pour résoudre ce problème. Des solutions provisoires ont été trouvées en 2015 et 2016. Grâce aux efforts de certains partenaires (fédération belge des banques alimentaires, Alimen't, ODC Antwerp, etc.), le nombre de points de livraison avait pu être réduit progressivement (voir aussi les rapports annuels précédents).

Dans ce contexte et afin de trouver une solution structurelle réelle, il a été décidé, en concertation avec les partenaires, de modifier le programme opérationnel afin d'utiliser le taux forfaitaire prévu à l'article 26, § 2 c du règlement (UE) n° 223/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 concernant le Fonds européen d'aide aux plus démunis.

En utilisant cette somme forfaitaire, l'AG souhaitait mettre en place des points centraux de stockage, gérés par les organisations relais, réduisant ainsi les coûts de transport et optimisant les livraisons.

La demande officielle de modification du programme opérationnel a été soumise à la Commission européenne en août 2017. L'AG a reçu l'approbation officielle de la Commission européenne en septembre 2017.

Suite à cette approbation, l'AG a établi 4 accords avec les 4 principales organisations relais pour introduire un nouveau système de livraison. Ce nouveau système de livraison abandonne les livraisons à domicile par les fabricants. Tous les produits sont réceptionnés

dans les 4 grands entrepôts qui, en échange du montant forfaitaire, assurent la distribution à toutes les organisations partenaires, qui à leur tour s'occupent de la distribution aux plus démunis.

Les 4 grands entrepôts ont l'expérience de la réception, du stockage et de l'acheminement des aliments et se sont portés candidats. Il s'agit de :

- La fédération belge des banques alimentaires qui travaille avec un partenaire logistique externe pour effectuer cette tâche. La fédération reçoit environ 80 % des denrées alimentaires disponibles et les distribue aux organisations partenaires reconnues et aux CPAS dans presque toute la Belgique.
- La Croix-Rouge de Belgique qui assure l'approvisionnement aux organisations de la Croix-Rouge en Belgique.
- ODC Antwerpen, l'entrepôt central du CPAS d'Anvers, assure les livraisons aux organisations partenaires reconnues de la ville d'Anvers.
- L'entrepôt d'Alimen't est responsable de l'approvisionnement du CPAS dans la province de Luxembourg.

L'impact du changement de système de livraison ne s'est pas limité au nombre de points de livraison. Ce changement a également permis d'étaler les livraisons dans le temps et de livrer différents produits en 2 ou 3 fois (au lieu d'une fois en 2016). Les organisations partenaires reconnues ont donc reçu des flux de denrées alimentaires plus variés et constants.

En outre, l'AG espère que le nouveau mode de livraison augmentera le nombre de soumissionnaires potentiels, car auparavant, nombre d'entre eux considéraient l'aspect logistique (264 points de livraison) comme un obstacle.

Enfin, 2017 a été l'année au cours de laquelle une enquête structurée a été menée auprès des bénéficiaires finaux du FEAD. Cette enquête devait être organisée dans le cadre de la réglementation européenne concernant le FEAD.

Le SPP IS a mené cette enquête en étroite collaboration avec ses partenaires. Faisant suite à la phase de test déjà organisée en 2016, l'enquête proprement dite a été réalisée en 2017. Au total, 403 organisations partenaires ont mené 1164 enquêtes auprès des bénéficiaires finaux du FEAD.

Les questions de l'enquête ont été imposées par la Commission européenne, afin de pouvoir comparer les résultats des différents États membres. Outre ces questions, le SPP IS a saisi l'occasion offerte par cette enquête pour ajouter une question supplémentaire afin de recevoir des conseils directs des bénéficiaires sur les produits distribués par le FEAD. Il s'agit d'identifier les besoins spécifiques et d'ajuster le choix des produits en fonction des besoins exprimés (allergies, besoin d'aide matérielle, etc.).

Au travers de l'analyse des résultats obtenus dans le cadre de cette enquête, il apparaît que le FEAD, par la distribution de produits et de denrées alimentaires atteint les groupes les plus vulnérables.

Pour les trois quarts des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête, l'aide ou l'assistance fournie au titre du FEAD, s'agissant principalement d'une aide sous forme de colis alimentaires, a réellement changé «quelque chose» pour eux-mêmes ou pour leur ménage. Le terme «quelque chose» doit être interprété comme un changement positif dans leur vie quotidienne. Parmi les bénéficiaires ayant répondu être insatisfaits par les produits issus du FEAD, un peu moins de 15% le sont en raison de la qualité des denrées alimentaires. La majorité de ce groupe critique le manque de diversité des produits et expriment le besoin de davantage de protéines ainsi que de produits frais. Ils pointent également le manque des produits de première nécessité.

La plupart des bénéficiaires ayant répondu à l'enquête indiquent que l'aide alimentaire leur sera à nouveau nécessaire la semaine suivante ou dans le mois à venir. Ce n'est pas le seul élément témoignant du degré de besoin de ces personnes démunies et de la nécessité de l'aide apportée à travers les denrées produites par le FEAD. En effet, d'après ces résultats, environ un cinquième des bénéficiaires n'étaient, il y a un an, déjà pas en mesure d'acheter les denrées alimentaires ou biens dont ils bénéficient actuellement au titre du FEAD. Ceci traduit que pendant plus d'un an, ces usagers vivent dans une situation précaire où l'accès à un régime alimentaire équilibré de base dépend de la distribution de l'aide alimentaire financée dans ce cas-ci par le FEAD.

Cette enquête structurée a permis d'établir un profil plus précis des bénéficiaires finaux qui représentent une part significative des personnes les plus démunies en Belgique.

De plus amples informations sur cette enquête peuvent être obtenues [ici](#).

L'année 2017 en chiffres :

Nombre d'organisations partenaires assurant la distribution aux plus démunis :	760 (CPAS et ASBL agréées)
Nombre de produits distribués dans le cadre du FEAD	22
Montant de l'appel d'offres relatif aux produits alimentaires	13.303.200,00 € (TVAC)
Nombre de tonnes de denrées alimentaires livrées aux différentes organisations partenaires	5.004,66 tonnes
Nombre de tonnes de denrées alimentaires effectivement distribuées aux plus démunis	12.758,89 tonnes
Nombre de personnes ayant eu recours au FEAD	311.205

Pour en savoir plus sur 2017,

Lisez le rapport annuel complet, disponible [ici](#).